

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME ZONE

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

Situation : **"PLATEAU DE STOCKEL"**

Demandeur : **COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
AVENUE CHARLES THIELEMANS 93 - 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE**

Objet de la demande : **REGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME ZONE POUR LE QUARTIER
« PLATEAU DE STOCKEL » ET SON RAPPORT SUR LES INCIDENCES
ENVIRONNEMENTALES**

Périmètre concerné : **PLATEAU DE STOCKEL DELIMITE PAR LES AVENUES GRANDCHAMP –
PARMENTIER – TERVUEREN – ORBAN – MADOUX ET LE VAL DES
SEIGNEURS**

Motif principal de l'enquête :

APPLICATION DE L'ARTICLE 92 DU CODE BRUXELLOIS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'enquête publique se déroule **du 15 mars 2024 au 21 avril 2024.**

La réunion de la Commission de Concertation est fixée au 25 avril 2024 à la maison communale, Avenue Charles Thielemans 93, 1150 Bruxelles.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

- sur le site internet communal www.woluwe1150.be, page urbanisme/enquêtes publiques ;
- à l'Administration communale (service Urbanisme - 2^{ème} étage) : du lundi au vendredi : entre 09h00 et 12h00 **sur rendez-vous** pris par téléphone au n° **02/773.06.36** ou via le lien <https://urba1wsp.simplybook.it/v2/>

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale le mardi et le jeudi matin entre 09h00 et 12h00 **sur rendez-vous.**

Les observations et réclamations au sujet de ce dossier peuvent être adressées **au plus tard le 21 avril 2024 :**

- par mail à l'adresse suivante : concertation@woluwe1150.be ;
- par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : Avenue Charles Thielemans 93, 1150 Bruxelles ;
- au besoin, oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet, à la Maison communale, le mardi et le jeudi entre 09h00 et 12h00 **sur rendez-vous.**

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à être entendue par la Commission de Concertation.

A Woluwe-Saint-Pierre, le

01 MAR. 2024

 La Secrétaire communale,



Florence van LAMSWEERDE

Pour le Collège,



Le Bourgmestre f.f.,


Alexandre PIRSON